

VOTRE ÉVÈNEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ AU MUSÉE OLYMPIQUE

Conformément aux directives du Conseil Fédéral, à compter du lundi 13.09.2021, l'accès au Musée Olympique ainsi qu'au TOM Café sera possible uniquement aux personnes détenteurs d'un Certificat COVID.

Nos agents de sécurité demanderont à nos clients, visiteurs et fournisseurs de présenter un certificat COVID valide (QR code) ainsi qu'une pièce d'identité, aux entrées du musée. Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas concernés par cette mesure.

Les personnes vaccinées (schéma vaccinal complet) devront présenter leur certificat de vaccination, les personnes non vaccinées devront présenter un test négatif (PCR de moins de 72h ou antigénique de moins de 48h) et les personnes ayant eu la COVID et étant immunisées devront présenter leur certificat d'immunité. **Sans certificat COVID l'accès leur sera refusé** et aucune demande de remboursement ne pourra être exigée. Il appartient à l'organisateur (le Client) d'en informer les participants en amont.

**Ce certificat peut être sous forme papier, PDF ou bien directement sur l'application certificat Covid.*

Dans nos espaces publics

- Le port du masque est facultatif dans les zones publiques du musée.
- Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées.
- Les gestes barrières sont communiqués et leur respect est requis.
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont disponibles aux points de contact pour nos clients et nos collaborateurs.
- Le Musée Olympique est régulièrement désinfecté, en particulier les surfaces de contact.
- Les règles de distanciation (1,5 mètre minimum) sont mises en place, notamment dans les files d'attente, les ascenseurs, les expositions, le hall d'entrée, etc.

Dans nos expositions

- Le flux d'entrée est géré avec un nombre maximal de personnes présentes autorisées à l'intérieur des expositions.
- Un flux de circulation avec un fléchage au sol est mis en place de l'entrée à la sortie des expositions.
- Les audioguides sont minutieusement désinfectés après chaque utilisation.
- Quelques espaces sont provisoirement condamnés, par mesure de sécurité.
- Les visites guidées sont autorisées jusqu'à 25 personnes par guide.

Pour nos évènements

- Le port du masque dans les salles de conférence est facultatif.
- L'organisateur doit disposer d'une liste d'identification des participants.
- Nos salles sont équipées de gels hydroalcooliques et sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.
- Le matériel propre aux événements est également nettoyé et désinfecté entre chaque réservation.
- Nos serveurs portent des masques jetables, de même que tout le personnel du musée.

L'équipe TOM Events se tient à votre entière disposition et se réjouit de vous accueillir à nouveau pour un évènement, en toute sécurité.

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat 08.09.2021

A partir du **13 septembre**, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

Restauration à l'intérieur

- Restaurants et bars
- Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur

- Musées et bibliothèques
- Lieux de loisirs
- Zoos
- Casinos
- Centres de fitness et établissements sportifs
- Entraînements*
- Piscines couvertes et parcs aquatiques
- Répétitions de musique et de théâtre*

Manifestations à l'intérieur*

- Représentations théâtrales ou séances de cinéma
- Événements sportifs
- Concerts
- Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur

- Manifestations de plus de 1000 personnes

Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.

Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

*Exceptions: répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.

Mise à jour du 08.09.21